

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-011

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise FREE, 1, rue Canteleu 59000 LILLE, afin de garantir le bon déroulement des travaux sur réseau au 66, rue Maxence Van Der Meersch à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte face au 66, rue Maxence Van Der Meersch, et ce, **du 20 au 24 février 2023**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise FREE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise FREE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise FREE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 12 janvier 2023

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 12/01/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

